



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

SENTIER-ARTS ET METIERS

Réunion du 27 janvier 2022

(en distanciel)

Présent.e.s : Pierre DE LIGNY-BOUDREAU, Dominique GIRARD, Laurent GUIGNON, Franck GUILLORY, Chantal HEMARD, Sabrina JAMET, Georges LISSOT, Francis LEBISSONNAIS, Bertrand RICHARD, Quentin SELE

Mairie : Jimmy BERTHÉ, adjoint au maire de Paris Centre en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs et élu référent du Conseil de quartier ; Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat et Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, coordinatrice des Conseils de quartier

Introduction de la réunion par Jimmy BERTHE, élu référent du Conseil de quartier :

Jimmy BERTHÉ prend la parole et souhaite une bonne année 2022 aux participant.e.s, qu'il espère pouvoir voir se réunir à nouveau en présentiel au sein de ce Conseil de quartier très dynamique.

Aucune question ayant été posée lors de la précédente réunion, il dédie son temps de parole aux actualités récentes de la Mairie de Paris Centre en annonçant l'allongement de la phase de dépôt des projets de l'édition 2022 du Budget Participatif au 31 janvier, initialement prévue jusqu'au 25 janvier. Cette prolongation permet de répondre aux nombreuses demandes reçues de la part de plusieurs parisiens, collectifs citoyens et associations qui ont fait part des difficultés et des répercussions inhérentes à la crise sanitaire sur la conception des projets ainsi que leur publication dans les délais impartis.

Est rappelée la réunion publique relative au projet de pérennisation de l'aménagement cyclable des Grands Boulevard qui se tiendra le mardi 15 février en visioconférence (toutes les informations sont à retrouver sur le site de la mairie de Paris Centre) ;

Il revient sur la réunion des Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) qui s'est tenue le 26 janvier au Commissariat Centre à laquelle il a participé en présence des représentant.e.s du Conseil de quartier Temple-Enfants Rouge et Sentier-Arts et Métiers, du Capitaine GIRY et de Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne. Le Capitaine GIRY s'est montré réactif et concerné par les problématiques soulevées par les Conseils de quartier notamment sur celles liées aux nuisances. La périodicité de ces réunions, auxquelles Jimmy BERTHÉ souhaite participer, n'est pas encore définie pour le moment, toutefois il semblerait qu'elles se déroulent mensuellement.

Les risques liés à la mono-activité et à la réaffectation de locaux commerciaux en résidence hôtelière, dans un quartier en forte mutation :

Quentin SELE-BARANCY prend la parole afin d'apporter les éléments constatés par le Conseil de quartier relatifs à l'activité commerciale du secteur Sentier-Arts et Métiers. Il présente la cartographie de la structure commerciale du 2^{ème} arrondissement établie en 2020 par l'APUR, sur laquelle trois zones se démarquent :

- la première autour de la Rue Saint Denis (Rue d'Aboukir, Rue Réaumur) connue historiquement comme un quartier de mono-activité textile dans laquelle il y a très peu de commerces de services ;
- la deuxième se situant dans le haut Marais (plus précisément dans le quartier Vertbois) où il est constaté une grande diversité de commerces qui s'est développée ces dernières années et qui continue de se développer ;
- enfin la troisième aux alentours de la rue Poissonnière dans le prolongement de la rue Montorgueil, surnommée « la nouvelle Rue de la Soif » en raison de l'alignement des bars et des restaurants qu'elle compte.

Ces trois zones hétérogènes participent à la perception d'une atmosphère différente en fonction du quartier où l'on se trouve au sein de ce secteur.

Il est observé que ce quartier est fortement marqué par la vente en gros de textile ainsi que par une vacance très forte des commerces qui s'est vue accélérée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et dont le renouvellement est assez faible sur la partie Ouest du secteur (zone du Sentier).

Dans ce contexte, on assiste à l'émergence de locaux commerciaux transformés en logements hôteliers (Airbnb), pouvant s'expliquer par l'avantage qu'offrent les locaux commerciaux exonérés de durée de location. Dans le quartier du Sentier ces locaux, étant pour beaucoup d'anciens ateliers, s'étendent parfois jusqu'au 2^{ème} étage avec pour conséquence la transformation morcelée des immeubles.

Bertrand RICHARD prend la parole afin de revenir sur les différents points évoqués lors de la réunion du 30 juin, tels que :

- les modalités d'application de l'article 55 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique. Cet article a vocation à permettre la délibération d'un conseil municipal pour soumettre à autorisation la location et l'usage de local commercial à des fins d'hébergement touristique. La Mairie nous avait indiqué vouloir expertiser les conditions de mise en œuvre de cet article, qui permettra de savoir s'il est applicable aux immeubles dont l'unique activité est commerciale ou aux immeubles mixtes.
- Le Plan Local d'Urbanisme qui est en cours, ainsi que la possibilité de zonage. Des fiches de modifications, établies dans ce sens, ont été déposées par le Conseil de quartier.
- L'accompagnement des copropriétés, pour les inciter à faire évoluer leurs règlements. Un web-séminaire devait être organisé sur ce sujet par la Mairie.
- Le recours direct ou indirect aux organismes de gestion mis en place par la ville de Paris (GIE Paris Commerce, SEMAEST, future foncière Paris Commerces en cours d'études, ...). Des membres du Conseil de quartier ont d'ailleurs rencontré des membres de la SEMAEST.
- La préconisation d'exploitation des pieds d'immeuble du parc social en commerce de proximité (le GIE Paris Commerce permettrait de réaffecter les pieds d'immeubles transformés ou de les préempter).
- Le recensement des commerces laissés vides et les moyens de favoriser l'arrivée de commerces participant à la revitalisation commerciale du quartier (et la possibilité pour les riverains de signaler un local vide).

L'objectif de la réunion d'aujourd'hui est donc de faire le point sur ces différentes pistes tout juste évoquées, d'échanger sur le sujet, de voir comment la Mairie prévoit d'avancer, et comment le Conseil de quartier peut agir à ses côtés.

Il est souligné que le quartier possède une spécificité d'activités historiques qui favorise une mixité culturelle, sociale, et géographique. Or, si cette spécificité venait à disparaître, l'équilibre sur lequel repose cette mixité se verrait alors mis en péril.

Gauthier CARON-THIBAUT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat, remercie le Conseil de quartier pour le travail précis effectué dont il partage le constat.

Jusqu'à présent la loi permettait à la Mairie d'agir en cas de changement d'usage d'un local mais pas en cas de changement de sous destination de l'activité économique. En effet, une déclaration préalable devait être déposée auprès de la Ville de Paris, laquelle était instruite sous les angles de respect des normes de sécurité incendie ou des normes d'hygiène, etc. Les déclarations instruites se voyaient modifiées par les pétitionnaires en cas d'avis négatifs rendus par la Mairie. Les recours à la justice étant très longs les nuisances afférentes à l'activité économique du local avaient le temps de s'installer. L'article 55 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, qui permet l'adoption d'un règlement municipal encadrant le changement de sous destination, résulte d'un long travail. L'expertise annoncée lors de la réunion du 30 juin a été réalisée. Fin décembre 2021, un règlement municipal dans ce sens a été adopté par le Conseil de Paris Centre puis par le Conseil de Paris. Il est proposé de porter à la connaissance du Conseil de quartier la délibération via la Coordination des Conseils de quartier.

Ceci dit, cette expertise montre que ce décret s'applique à tous les changements de sous destination à l'exception des bureaux. Or les bureaux étant l'une des premières sources de transformation de locaux commerciaux en hébergements hôteliers, la Mairie se trouve donc une nouvelle fois impuissante face à cette problématique. Un vœu a été voté au Conseil de Paris pour que la Ville interpelle le gouvernement afin qu'il puisse être modifié et complété.

À Paris Centre depuis 2015, le nombre de mètre carré de bureaux transformé en hébergements hôteliers (20 970 m2) est presque équivalent au nombre de mètre carré de commerces transformés (18 023 m2). À l'échelle de tout Paris il y a 198 975 m2 de bureaux transformés en hébergements hôteliers pour 58 843 m2 de commerces transformés.

La Mairie va s'appuyer sur ce qui est faisable pour pouvoir encadrer les changements de sous destination notamment par le biais de demandes obligatoires qui seront analysées sur les critères inscrits dans la délibération entrée en vigueur (inscription de l'activité dans le tissu urbain, nuisances potentielles qu'entraîneraient le local, rapport avec les autres activités du secteur).

Il est demandé à Gauthier CARON-THIBAUT si des demandes sur le secteur Sentier-Arts et Métiers avaient été déposées. La délibération ayant été votée au Conseil de Secteur le 30 novembre puis au Conseil de Paris la semaine suivante, elle est toujours en cours de mise en application Et un bilan pourra être présenté ultérieurement.

Un conseiller de quartier souhaite savoir si suite à la délibération votée, le secteur Sentier-Arts et Métiers s'inscrira dans les zones en tension identifiées entraînant un refus automatique en cas de demande d'autorisation. Il est répondu qu'en raison du droit de propriété, il ne peut y avoir recours au refus systématique, toutefois l'encadrement des instructions peut être plus sévère afin de les réguler.

Un conseiller de quartier rappelle que la mono-activité ne concerne pas uniquement les hébergements de location saisonnière et s'interroge sur ce qu'il en est de la mono-activité des coiffeurs et commerces de produits/accessoires de coiffure situés aux alentours des Boulevards Saint-Martin et Sébastopol, et des Rues Blondel, Sainte-Apolline, Saint-Martin. Ce sujet a-t-il été abandonné ?

Gauthier CARON-THIBAUT explique qu'auparavant la loi distinguait les commerces des artisans, ce qui permettait d'encadrer l'évolution de l'un vers l'autre. Désormais, ils sont protégés, rendant la régulation plus difficile. D'autre part, il indique que cette problématique localisée dans trois ou quatre rues du nord du secteur relève plutôt de nuisances entraînées par les comportements humains (épanchement d'urine,

consommation d'alcool sur la voie publique) mais ne s'inscrit pas dans le cadre d'urbanisme. Une action de tranquillité publique conjuguée avec le Commissariat avait été menée dans le passé. Aujourd'hui, cette prérogative revient à la Police Municipale.

Par ailleurs, il est également mentionné la nouvelle impulsion donnée par l'apparition de nouveaux commerces de proximité dans ce secteur.

Il est demandé s'il était possible d'agir sur les règlements des copropriétés. L'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) travaille sur un contenu de webinaire qui pourrait être mis à disposition des Mairies, des Conseils de quartier, ainsi que toute autre personne ou entité souhaitant s'informer. Le modèle économique de l'ADIL ne permettant pas la gratuité de ces formations, les Conseils de quartier ont la possibilité de financer sur ces fonds un webinaire.

Le Conseil de quartier indique vouloir obtenir plus d'éléments sur ce sujet afin de vérifier la possibilité de financement dont il dispose et auquel cas d'échanger avec la Mairie sur ce qui peut être fait dans ce sens.

Un conseiller de quartier interroge sur la possibilité de communiquer périodiquement le nombre de demandes de changement de sous-destination et les avis d'instruction rendus comme cela a été fait pour les demandes de terrasses. Il est répondu que cette demande allait être prise en compte par la Mairie de Paris Centre pour qu'un retour soit fait. Toutefois, il est signalé que les autorisations seront rendues par l'autorité urbanistique, à savoir la Mairie de Paris. La Mairie de Paris Centre pourra communiquer sur ces éléments qu'une fois ces derniers transmis par l'Hôtel de Ville.

Concernant l'occupation et la revitalisation commerciale des locaux vides, il est demandé dans quelle mesure la GIE Paris Commerce et la SEMAEST pouvaient intervenir. Gauthier CARON-THIBAUT explique que ce sont acteurs du secteur avec lesquels il est intéressant de travailler et qui sont déjà en lien avec Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme. Le Conseil de quartier souhaite obtenir le contact d'un interlocuteur déjà en lien avec la Mairie au sein de ces entités.

Sont demandés des éléments d'information relatifs aux différents fonds de commerce, repris par une seule entité commerciale, rue du Vertbois, qui suscitent la préoccupation des habitants du quartier. Il est répondu que pour l'heure la Mairie ne dispose pas d'informations suffisamment claires et vérifiables.

La politique de Paris Centre en matière de logement social :

Quentin SELE-BARANCY prend la parole et rappelle que dans le cadre de la création de logements sociaux au 210 rue Saint Denis, un courrier relayant les préconisations suivantes avait été adressé au Maire et aux services concernés de la Ville en septembre 2021 :

- Création de logements de type PLS (catégorie de logement destinée aux classes moyennes),
- Création de logements de grande taille destinés à accueillir des familles, de moins en moins présentes dans le secteur,
- Privilégier dans la mesure du possible des familles qui travaillent déjà à Paris et dont la Zone à Trafic Limité ne générerait pas les déplacements,
- Installation des commerces de proximité en pied d'immeuble, que l'on sait insuffisant dans le secteur.

Gauthier CARON-THIBAUT indique ne pas avoir eu connaissance de ce courrier. Il explicite que la moyenne des logements de Paris Centre sont des deux pièces en raison de la structure des immeubles dont le bâti ne garantit pas toujours le réaménagement de logement plus grand. La préemption d'immeuble souvent habité limite également le

champ d'action. Il corrèle l'absence de logement pour les classes moyennes dans le 2^{ème} arrondissement en raison du faible nombre de logement sociaux qu'il compte. Cependant le programme local de l'habitat mis en application par la Mairie donne des objectifs en matière de logement à respecter.

En juin 2021 une délibération a été prise concernant la réalisation de logements sociaux du 210 rue Saint Denis, énonçant que tous les logements seront de type PLS. Les chiffres suivants sont exposés au Conseil de quartier :

- rue Saint Sauveur : 4 logements sur les 6 sont en PLS,
- 226 rue Saint Denis : 5 logements sur les 32 sont en PLS car ce bâtiment ayant bénéficié de nombreuses subventions d'état en raison d'un fort délabrement, il y a une obligation de proposer un fort taux de PLAI. Des logements spécifiques seront aussi attribués.

Depuis le début de la mandature, la Mairie a financé la réhabilitation neuve de 213 logements sociaux dont 127 sont des PLS, ce qui démontre la volonté de maintenir une diversité et de maintenir les familles et les classes moyennes dans l'arrondissement. Les logements PLS répondent aussi à une forte augmentation des loyers et à la raréfaction de logement au bénéfice des hébergements hôteliers saisonniers. Il est par ailleurs rappelé que la fourchette des ressources demandées pour l'obtention d'un PLS est entre 2200 et 2500 € par mois.

Il est demandé comment sont gérées les attributions et la définition d'un logement spécifique. La Mairie explicite qu'il existe des catégories par fourchette de revenus. Une commission se réunit afin d'apprécier les dossiers avant que la décision d'attribution soit rendue. Cette décision est basée sur la situation sociale, la situation familiale, l'ancienneté de la demande, etc. des demandeurs, dont les dossiers sont anonymes.

Quant aux logements spécifiques, il s'agit de logements loués à une association afin qu'elle puisse accompagner un public spécifique définit, telles que des victimes de violences conjugales ou des jeunes majeur.e.s par exemple.

Gauthier CARON-THIBAUT rappelle qu'au-delà de l'hébergement des familles il est possible de faire beaucoup à travers le logement social, qu'il s'agisse de protection de l'habitat en luttant contre le phénomène des locations touristiques saisonnières, ou bien de l'encadrement des loyers. Cependant demeure le phénomène humain à prendre en compte, notamment sur la question des logements sociaux pour les familles. En effet, une étude a révélé que de nombreux grands logements étaient occupés par des retraités dont les enfants ne vivent plus dans le foyer.

La seconde phase de concertation du Plan Local d'Urbanisme :

Bertrand RICHARD prend la parole afin de restituer ce qui avait été fait lors de la première phase de consultation du PLU qui était intervenue peu de temps après le lancement des Conseils de quartier de Paris Centre. Le Conseil de quartier Sentier-Arts et Métiers avait alors déposé 6 fiches :

- L'extension de la zone commerce artisanat renforcé des rues Blondel et Sainte-Apolline ;
- La revitalisation commerciale de la rue Saint-Denis ;
- La facilitation et la sécurisation de la traversée du boulevard Sébastopol par les piétons ;
- La revalorisation des passages du quartier (passage du Caire, Passage du Ponceau, passage Meslay) ;
- La poursuite de l'arborisation et la végétalisation des rares rues larges et placettes d'un quartier ;

- Sentier – Arts et Métiers, quasiment entièrement minéral, pour en faire des lieux de respiration ;
- La protection et la mise en valeur l'architecture métal de la fin 19ème, aussi appelée architecture Eiffel.

Du 21 janvier au 1er avril 2022, une concertation est ouverte sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les Parisiens sont invités à se prononcer sur ce document dans le cadre de la révision du PLU. 3 axes avec plusieurs sous-catégories ont été proposés par la Mairie de Paris. Les sous catégories suivantes ont été associés aux axes suivants :

<u>Axes de réflexion :</u>	<u>Sous catégories :</u>
Une ville en transition vertueuse et résiliente	La nature en ville
Une ville inclusive productive et solidaire	Maintenir et faire revenir les activités de fabrication en ville
Une ville qui considère et valorise ses identités urbaines	Valoriser le grand paysage et l'identité de quartier

Gauthier CARON-THIBAUT indique qu'il convient de continuer à prioriser les axes présentés dans ce pré-projet du PADD mis à concertation. Cette concertation permet également d'ajouter ce qui aurait pu être omis ou d'émettre des souhaits particuliers. Il revient sur l'aménagement des placettes évoqué dans les fiches déposées par le Conseil de quartier lors de la première phase de consultation, qu'il considère essentielles pour tisser du lien social dans l'espace urbain. Le développement des placettes est un moyen de relier les quartiers entre eux. Chaque placette doit avoir à la fois son identité de quartier et son identité propre (sportive, culturelle, végétalisation, sociale, etc.) qui réponde à un besoin dans Paris Centre. Gauthier CARON-THIBAUT souligne son intérêt pour ce sujet qui offre également l'opportunité de repenser la circulation et invite le Conseil de quartier à faire remonter des idées de lieux, et le remercie pour son enthousiasme pour la deuxième phase de concertation.

Il est demandé quelles sont les méthodologies qui seront appliquées lors de cette phase pour faire des remontées et des suggestions. Les différents temps de remontées seront disponibles sur idee.paris.fr, une réunion publique se tiendra le 17 février laquelle lancera la concertation du PADD et permettra de présenter l'avant-projet. Le 18 février les Conseils de quartier de Paris Centre seront formés pour créer des forums urbains afin qu'ils puissent les mettre en place sur leur secteur. Le même jour des binômes d'ambassadeurs seront présents pendant trois heures rue Montorgueil et près de la Mairie de Paris Centre pour répondre aux questions des parisiens sur le PADD. Après les vacances scolaires de février se dérouleront des semaines thématiques à l'échelle de tout Paris. Pendant une semaine (une semaine par axe du PADD) des conférences, des visites, et des ateliers seront organisés (programme en cours d'élaboration). Un registre de contribution sera mis à disposition sur le site idee.paris.fr ainsi qu'à la Mairie de Paris Centre. Une exposition de clôture sera également organisée.

Il est demandé si la deuxième phase de concertation donnera lieu au développement des fiches établies dans le cadre de la première phase de concertation. Cette deuxième phase de concertation a vocation à développer ces dernières, à les prioriser et également à les compléter.

Une demande d'information de suivi sur le passage Meslay est formulée. Ce passage privé avec servitude situé dans une copropriété privée relie le boulevard Saint Martin et la rue Meslay. Depuis la vente par la ville de l'immeuble dans lequel se situe le passage Meslay, la Mairie rencontre des difficultés pour faire maintenir le droit de passage. Les copropriétaires

ont fermé ce passage en arguant des incivilités, des dégradations et le non-respect du droit de travail car l'ouverture et la fermeture de ce passage revenait au gardiennage de l'immeuble y compris lors de son jour de repos. Le droit de servitude, remontant à des lois très anciennes du début du siècle, ne serait pas en adéquation avec la législation actuelle. L'affaire a été déboutée par le juge des référés, puis déboutée en première instance. Elle est aujourd'hui en appel. Une médiation sera proposée aux copropriétaires, lesquels semblent peu conciliants.

Bertrand RICHARD remercie Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir participé à cette réunion en espérant que ces sujets seront suivis. Il souligne l'importance d'avoir un interlocuteur à la Mairie avec lequel des échanges peuvent avoir lieu et qui peut orienter le Conseil de quartier sur ses préoccupations.

Rapport d'activité du CQ Sentier Arts & Métiers – priorités 2022 :

La réunion touchant presque à sa fin il est proposé de n'aborder que certains points du rapport d'activité.

Square Jacques Bidaut : Un projet d'installation de jeux pour enfants et d'équipements vélo avait été déposé et remporté à l'édition 2019 du Budget Participatif. Le Conseil de quartier reste dans l'attente des nouvelles installations à la suite des différentes réunions avec la Mairie de Paris Centre et les services concernés sur ce sujet. L'installation d'une poubelle à proximité du square a d'ores et déjà été réalisé.

Circulation : Une réunion publique relative au plan de circulation du quartier compris entre les Grands Boulevards, le boulevard de Sébastopol, la rue Réaumur et la rue Montmartre organisée par Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers, s'est tenue le 18 janvier. Il a été constaté que les réflexions de la Mairie sont pour le moment très éloignées des propositions du Conseil de quartier, rendant selon le Conseil de quartier encore plus difficile l'accès au quartier. Il convient de reprendre une à une les réflexions de la Mairie ainsi que celles faites par le Conseil de quartier pour les y intégrer. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site de la Mairie ou peut être envoyé par l'équipe d'animation si besoin. Les dates des prochaines réunions de la Commission Circulation seront transmises ultérieurement.

Actualités et divers :

Budget Participatif : La phase de dépôt des projets de l'édition 2022 du Budget Participatif a été prolongé jusqu'au 31 janvier. Il y a une volonté d'avoir une logique commune avec les autres Conseils de quartier, qui déposeront tous la même fiche de projet.

Le projet retenu est l'implantation de bagageries solidaires, lesquelles répondent aux besoins essentiels des 364 personnes sans domiciles fixes recensés à Paris Centre. Les bagageries solidaires leur permettent de stocker et de sécuriser leurs affaires afin qu'ils puissent retrouver leur mobilité, du lien social, faciliter leur accompagnement dans leurs démarches et leur réinsertion.

Les membres du Conseil de quartier s'accordent pour que le dépôt de projet soit fait au nom du Conseil.

Réunions : Plusieurs réunions organisées par la Mairie se sont tenues ce mois-ci et dont les compte rendus sont consultables sur le site de la Mairie.

La réunion sur les Groupes de Partenariat Opérationnels avec le Commissariat Centre a eu lieu le 26 janvier. Il a été demandé de conserver le même référent de Police concernant la prostitution intrusive. A été également évoquée la problématique de toituropophilie.

Une réunion sur la trame verte s'est déroulée le 25 janvier en présence de 4 membres du Conseil de quartier. Il a été retenu qu'il s'agit d'un projet en plusieurs phases parti d'un projet citoyen pour devenir aujourd'hui un projet municipal s'appuyant principalement sur trois dispositifs : le Budget Participatif, l'action des Conseils de quartier et « Embellir votre quartier ». Un compte rendu sera publié sur le site de la Mairie.

Calendrier :

Le calendrier du Conseil de quartier est le suivant :

- 29 janvier : Galette des rois
- 10 février : Marche exploratoire – rue des écoles – Dussoubs
- 22 mars : Réunion du Conseil de quartier
- 7 juin : Réunion du Conseil de quartier
- 20 septembre : Réunion du Conseil de quartier
- 22 novembre : Réunion du Conseil de quartier

Le taux de participation à la réunion du Conseil de quartier de ce jour étant jugé faible par l'équipe d'animation, un questionnaire sera établi afin de connaître les attentes des conseillers en terme de fréquence, de jour de réunion et de thématique.